

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 22 Août

NOUVELLES POLITIQUES

Nous avons déjà parlé du Banquet des Maires, qui a eu lieu dimanche soir. Une foule immense assistait au défilé du cortège qui s'est rendu de l'Hôtel de Ville au Palais de l'Industrie, en suivant la rue de Rivoli. Le Président de la République et M. Chautemps, président du Conseil municipal de Paris, ont prononcé à la fin du banquet des discours qui ont été chaleureusement applaudis.

— Le *Daily Télégraph*, s'occupant de la question boulangiste et de l'attitude de l'ex-général, depuis le verdict qui l'a frappé, dit qu'il n'est pas étonnant de voir un ancien ministre, condamné sans défense, par contumace, pour détournement de fonds publics, s'élever contre la sentence qui le déclare coupable; mais le général Boulanger dépasse la mesure en qualifiant de dictature de boue un gouvernement constitutionnel soutenu par une majorité parlementaire.

Il n'est pas digne de sa part de jeter le discrédit sur des institutions pour lesquelles il a, en maintes occasions, manifesté la plus grande estime et admiration.

Une personnalité aussi en vue que M. Boulanger devrait, dit le *Daily Télégraph*, faire la plus grande attention à ce qu'il dit, et ne pas se servir d'expressions du genre de celles qu'il vient d'employer.

M. Boulanger, en outre, ne devrait pas oublier qu'il se trouve en Angleterre, et, en insultant comme il le fait un gouvernement ami, il manque non seulement de sagesse mais encore de tact. Il est bien certain que M. Boulanger pourra continuer impunément à lancer des insultes au gouvernement français, tant qu'il sera sur le sol anglais, mais il devrait au moins chercher à modérer la virulence du langage de ses amis MM. Rochefort et Dillon, en se disant que c'est à la protection de l'Angleterre qu'il

doit la facilité qui lui est accordée de lancer ses foudres contre le gouvernement français.

— Les nouvelles sur le voyage du Tzar à Berlin se succèdent, sans qu'il soit toujours possible de les concilier. Rien n'est venu confirmer le bruit répandu par le *Daily News*, que le Tzar aurait ajourné indéfiniment sa visite à Guillaume II. Il est dès aujourd'hui certain qu'elle ne saurait plus avoir lieu qu'au retour de Guillaume de son voyage en Alsace et en Westphalie et avant son départ pour les grandes manœuvres, c'est-à-dire du 25 août à la fin de ce mois, ou bien après les manœuvres à la fin de septembre. On mande de Saint-Petersbourg, à la *Gazette de Cologne*, que le Tzar se rendra de Copenhague à Berlin avec son fils, et même que le Tzarewitch assisterait aux manœuvres de l'Empereur. Il n'y a encore rien d'officiel dans cette nouvelle.

— Les journaux de Vienne continuent à s'occuper de l'entrevue des deux empereurs à Berlin.

On peut passer sous silence ceux de ces commentaires qui émanent d'appréciations individuelles sans aucun fondement politique autre que des conjectures ou des suppositions gratuites ou arbitraires. Mais il convient de relever l'opinion qu'émet, au sujet de cette entrevue, la *Politische Correspondenz* qui est, comme on le sait, un organe plus qu'officiel, avoué par le gouvernement comme seul officiel.

Dans une correspondance de Berlin, venant d'une source qui ne peut être qu'autorisée, cette feuille s'exprime ainsi :

Le bruit de nouveaux arrangements conclus à l'occasion de l'entrevue des deux empereurs, ne peuvent se baser que sur de simples fictions. Mais on ne se trompera peut-être pas, si on émet l'avis que la visite du roi Humbert et le voyage de l'empereur Guillaume en Angleterre, ont fourni matière à une discussion approfondie de la situation, et qu'à cette occasion on a mûrement examiné la possibilité d'éventualités qui n'étaient pas prévues jusqu'alors.

Une semblable discussion ne peut nullement altérer la nature de l'alliance austro-allemande

qui n'a pas été conclue pour des cas spéciaux. D'ailleurs, la situation générale n'a pas essentiellement changée depuis le jour où l'alliance fut signée. Mais en dernier lieu, on est parvenu, par diverses circonstances et entre autres par les révélations issues du procès Boulanger, à la connaissance de faits qui ont prouvé combien on se trouvait près de la guerre. Or, en vue de l'incertitude de l'état de choses qui règne en France, on n'oserait assurer que le retour d'une situation comme celle créée par le général Boulanger soit à tout jamais exclue.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Nos compatriotes

En quittant Paris, le Shah de Perse a conféré le grade de grand-officier de l'ordre du Lion et du Soleil à notre compatriote M. Gustave Larroumet, directeur des Beaux-Arts.

Le Shah a voulu témoigner ainsi sa satisfaction pour la manière dont l'administration des Beaux-Arts avait décoré le palais où il était logé et pour les visites qu'il a faites dans les différentes parties de ce service.

CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 20 août 1889

La séance commence à 2 h. 35.

Sont présents MM. Relhié, Delpont, Bessières, Brugalères, Cambres, Bergon, Béral, Talou, Roques, Duphénieux, Vival, Laparra, Pauliac, Cocula, Lachière, Iscard, Bénéchie, de Verninac, Mayzen, comte Murat, Calmon, Rozières.

M. le Préfet assiste à la séance.

M. Calmon, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans discussion.

Au nom de la commission des finances, M. Roques propose : 1^o d'adopter les chiffres indiqués par M. le Préfet au sous-chapitre VI de son rapport relativement aux aliénés, c'est-à-dire 120,000 fr. pour l'entretien

de 250 aliénés ; 2^o d'adopter la somme de 3300 fr. proposée par M. le Préfet pour l'entretien des archives départementales ; 3^o de maintenir à 600 fr. le chiffre de l'art. 1^{er} du sous-chapitre relatif à l'achat d'ouvrages administratifs pour la préfecture et les sous-préfectures, d'adopter les chiffres relatifs aux subventions à l'annuaire, à la carte du Lot, à la Société des Etudes du Lot, à la subvention du jeune Besse, élève à l'école des arts décoratifs et dont on a lieu d'être satisfait, de refuser à M^{lle} Gibrat, élève sage-femme à Toulouse, l'autorisation d'aller à l'école de Paris.

Le sous-chapitre XI relatif aux encouragements à l'agriculture et à l'industrie est adopté ainsi qu'il suit : à la Société industrielle et agricole du Lot, 4,500 fr. ; aux comices agricoles, 500 ; aux concours de pouliches et poulinières 2,800, dont 2,200 pour Gramat, 300 pour Figeac et 300 pour Cahors ; pour l'encouragement pour l'amélioration de la race ovine du Causse, 1,100 ; pour la création et le fonctionnement des champs d'expérience, 1,600 fr. pour la création d'une chaire d'agriculture au collège de Figeac, 300 francs.

L'indemnité de 500 fr. aux vétérinaires vaccinateurs est maintenue après un échange d'observations entre M. le Préfet, M. le président, M. Cocula et M. Vival. Le rapporteur proposait la radiation de ce crédit. Le conseil demande en même temps la réglementation à très bref délai du service de la vaccination.

On vote une demi-bourse nouvelle d'élève vétérinaire à l'école de Toulouse. Le crédit se trouve ainsi porté de 600 à 900 fr.

Sur un rapport de M. Iscard, le chapitre relatif aux dépenses du cadastre est adopté.

Le propriétaire de la caserne de gendarmerie de Gourdon demande une augmentation de 200 francs et une somme de 1400 francs pour réparations. Les réparations sont seules accordées.

M. Béral demande de donner acte du dé-

76 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

A la Recherche d'un Père

XXIII

— Pas davantage.
— On ne me...

Et le jeune homme compléta sa phrase par un geste qui mettait en scène l'action de la hache ou de la corde sur le cou du patient.

Le vieux seigneur se mit à rire :

— Rassurez-vous. Votre tête est désormais tranquille sur vos épaules. Et vraiment, c'est été dommage qu'on y touchât, car elle y tient fort bien sa place... Maintenant, vous offrirai-je ce chaud-froid de perdreaux ? Avec un verre de romané, pour faire passer la bonne nouvelle ?

— De grand cœur... Et buvons à la santé du roi. Et aussi à la vôtre, monsieur le chevalier, qui êtes censément pour moi comme la colombe de l'arche...

Puis, après une ample rasade :

— Mais, poursuivit notre héros, à qui diantre suis-je redevable de ce bonheur inespéré ?... Qui a sollicité pour moi ?... Qui s'est employé à la

coure ?...

— On a des amis, mon jeune maître.

— Bah ! vous croyez que Petit-Renaud et maître Bonaventure Bonlarron auraient été assez puissants pour obtenir du souverain. Ce ne me paraît point supposable... Et cependant, en fait d'amis, je ne me connais guère à Paris que cet enragé petit Gascon et que mon hôte du cabaret du *Maure-qui-Trompe*.

M. d'Alaméda le menaça amicalement du doigt :

— Monsieur le Breton, vous êtes un ingrat...

— Hein ?...

— Un ingrat et un avengle, car vous allez chercher bien loin ce que vous avez sous la main.

Notre héros se frappa le front du poing.

— C'est vrai. Vous avez raison. Je suis un étourdi, un idiot, un sans-cœur. J'aurai dû deviner plus tôt... C'est vous qui avez tout fait... C'est vous qui êtes mon sauveur...

L'autre l'interrompit la bouche pleine :

— Dites tout de suite que je suis la Providence... Parce que je mets mon plaisir à tirer d'embarras les braves gens qui m'intéressent... A propos, reprendrez-vous de ce lapereau piqué ?

Le Breton avança son assiette :

— Je reprendrai de tout ce que vous voudrez... Est-ce que je regarde à une indigestion, avec un homme qui m'a dépêtré de la justice ?

Puis, sous le choc d'une idée soudaine, posant sa fourchette sur la nappe et appuyant sur son vis-à-vis deux yeux qui débordaient d'une curiosité

naïve :

— Mais, comment aviez-vous appris que je m'étais battu avec ce mousquetaire, que j'avais été arrêté et qu'on me détenait à la Bastille ?

L'ancien prélat se frotta le menton avec la paume de la main :

— C'est ce que nous vous raconterons au prochain jour... Pour l'instant, nous avons d'autres chats à fouetter... Vous me remercirez plus tard : quand nous aurons le temps tous deux, vous de me prodiguer, et moi de savourer des effusions de reconnaissances.

Le fils de Porthos se leva, la poitrine gonflée d'émotion :

— C'est égal, reprit-il, si vous avez jamais besoin de mon bras, de mon sang, de ma vie...

Le vieillard sourit avec bonhomie :

— Hé ! mon enfant, questionna-t-il, êtes-vous bien sûr que tout cela vous appartienne ?

— Comment ?
— Ne l'avez-vous pas déjà donné à la personne que vous aimez ?

Joël tressaillit.

Ces paroles lui rappelaient mademoiselle de la Tremblaye. Il se dit qu'il était désormais libre de courir à la *Maison grise*, de s'informer de ce que la jeune fille était devenue et de lui expliquer à son tour ce qui l'avait retenu lui-même loin d'elle si longtemps.

Toutes les idées qui gravitaient dans son cerveau s'effacèrent aussitôt devant celle-là. Il ne songea plus qu'à quitter la table. Ni le fumet des cardons à la moelle, que l'on venait de servir, ni la vue d'un succulent dindonneau de Bresse, sortant de la bro-

che et d'un beau jaune doré, ne furent capables de paralyser son élan.

— Monsieur le chevalier, déclara-t-il, vous vous êtes montré pour moi excellent et paternel : eh bien ! il faut l'être encore davantage.

— Et de quelle façon, mon jeune ami ?...

— En m'octroyant sans retard le congé dont j'ai besoin pour vaquer à des affaires qui ne souffrent aucun délai...

— Eh quoi ! vous voulez me quitter avant que nous ayons achevé de déjeuner ?...

— Je n'ai plus faim, je n'ai plus soif...

— L'ex-mousquetaire se rappela un aphorisme émis autrefois par son camarade Porthos :

— Hé ! fit-il, où serait la différence entre l'homme et la brute, si l'homme ne mangeait et ne buvait que lorsqu'il a faim et soif ?...

Puis, sur un ton d'admonestation cordiale :

D'ailleurs, écervelé que vous êtes, vous oubliez que la cérémonie est indiquée pour midi...

— Quelle cérémonie ?

— Celle pour laquelle je vous ai fait chercher à la Bastille par mon laquais Esteban ; pour laquelle on vous a conduit ici ; pour laquelle la chapelle du château a été préparée, le notaire royal averti, des lettres d'invitation adressées à toute la cour ; pour laquelle enfin vous avez revêtu ce magnifique habit de velour incarnadin qui vous donne la mine héroïque d'un Galaor ou d'un don Sanche.

— Mais encore ?

M. d'Alaméda appuya :

— Celle que Leurs Majestés daigneront honorer de leur présence.

pôt du rapport de M. l'ingénieur en chef pour le service des mines et du rapport de M. l'ingénieur en chef pour le service de la navigation du Lot.

La commission propose d'émettre un vœu pour la construction rapide des échelles de barrage pour le repeuplement du Lot.

Le conseil adopte l'arrêté relatif à la police de la pêche : la pêche de l'anguille n'est plus autorisée en temps prohibé.

M. de Verninac demande acte du dépôt du rapport de M. l'ingénieur en chef de la construction des chemins de fer, en émettant ce vœu que les travaux d'achèvement soient pressés. Le conseil émet aussi le vœu que le projet d'agrandissement de la gare de Cabessut reçoive une prompte solution.

M. Pradines demande acte du dépôt du rapport de M. l'inspecteur d'Académie sur la situation de l'enseignement primaire.

Le même rapporteur demande de désigner les 4 villes du Lot qui profiteront du legs de 4,000 fr. accordé par un Lyonnais généreux à chaque département et qui doit être partagé entre des villes d'une importance donnée. Le conseil ajourne sa décision.

M. Roques est nommé arbitre pour les contestations qui pourraient survenir entre les contribuables et l'administration des contributions relativement à l'exemption d'impôt des terrains ayant été plantés en vigne.

Le conseil procède ensuite à la nomination de quatre de ses membres devant faire partie du conseil départemental de l'enseignement primaire.

MM. Delpont, Talou, Faurie et Laparra sont élus.

La séance est levée à 4 h. 1/2.

Séance du 21 août

Un vœu est déposé par MM. Béral, de Verninac et plusieurs de leurs collègues tendant au rachat du pont de Castelfranc.

M. le Président donne lecture de différents autres vœux déposés sur le bureau, notamment un vœu relatif à la création d'un bureau de poste à Alvignac et une pétition d'habitants de Cahors demandant au Conseil général de lever l'interdiction de la pêche à 100 mètres en amont et 200 mètres en aval des barrages, interdiction qui n'a pour résultat que de faciliter l'accroissement du poisson connu sous le nom de « mule », destructeur des œufs des autres espèces. Les pétitionnaires représentent que le maintien de l'état de choses actuel amènerait la disparition complète du poisson dans le Lot.

M. de Lamaze, au nom de la commission des vœux, propose comme par le passé de refuser le répartition de l'impôt tel qu'il est établi. En adoptant ce vœu, le Conseil général, dit-il, ne fera que continuer une attitude déjà ancienne.

M. de Verninac dit que l'état de choses regrettable qui pousse le Conseil à refuser le répartition de l'impôt, est sur le point de cesser, l'administration devant procéder sous peu à une nouvelle répartition des charges de l'impôt entre les différents départements d'une manière

Notre héros se livra à une pantomime qui, jointe au jeu de sa physionomie, dénonça le *summum* de l'effarement.

— J'ai la fièvre articula-t-il péniblement. Est-ce mon rêve qui continue ? De grâce, monsieur, répondez-moi : de quelle cérémonie s'agit-il ?

Le vieillard le regarda fixement :

— Parbleu ! répliqua-t-il, de celle de votre mariage.

Un malheureux à qui la foudre tombe sur la tête ne commence pas par éclater en sanglots et en gémissiments. Tout d'abord, il demeure privé de connaissance, hébété, immobile, anéanti. Mais, sous cette apathie apparente, la nature agit; les rapports des sens et organes, un instant interrompus, se rétablissent dans son être, et quand l'intelligence de la situation lui est revenue, on le voit se mouvoir ou l'entend se plaindre, s'il a conservé assez de forces pour faire un mouvement, pour prononcer une plainte. Il en fut ainsi de Joël. Un moment il resta comme un homme foudroyé. Puis ce ci sortit de ses lèvres :

— Mais je ne veux pas me marier !

— Vous ne voulez pas vous marier ? interrogea le diplomate.

— Non !... Cent fois non !... Mille fois non !

— Impossible ! Vous êtes un enfant. On ne résiste pas aux volontés du roi.

— C'est le roi qui veut que je me marie ?

— Il le désire, du moins, et, en sujets respectueux...

Notre héros interrompit :

— Eh ! de quoi se mêle-t-il, le roi ? Il ne me connaît pas ! Il ne m'a jamais vu !

plus équitable. Elle n'attend pour cela que le résultat de son enquête sur l'évaluation de la propriété bâtie.

M. le préfet demande au Conseil d'accepter le répartition sauf à lui remettre tel vœu qu'il croirait nécessaire.

Le Conseil consulté adopte la proposition de M. de Lamaze.

Une discussion assez longue s'engage au sujet du projet d'assistance médicale dans les campagnes ; la commission demande le renvoi de l'examen de la question à l'an prochain.

M. le préfet s'y oppose. Il estime qu'avec une taxe de 10 centimes par habitant, dont 5 à la charge du département et 5 à celle de la commune, il serait possible d'établir un service médical gratuit et de secours jusque dans les petites communes. Il y aurait, selon lui, inconvénient grave à ajourner le projet.

M. de Verninac demande le renvoi à après-demain pour discuter la proposition de M. le préfet, sinon pour trancher la question. L'ajournement est toujours un enterrement de première classe, or l'assistance publique est une question grave, intéressante et urgente.

La question est en fin de compte renvoyée à la commission que devra prendre l'avis des docteurs Bénéchie, Relhié, Calmeille et Bessières.

On renvoie à l'examen de la commission des finances un vœu signé de nombreux conseillers tendant à la suppression du crédit de 3,000 fr. accordé à l'établissement dit « Refuge de la Miséricorde » et à son attribution à une prime d'encouragement à la petite culture.

Sur la proposition de M. Cocula, le Conseil décide que le vétérinaire ne se transportera chez le propriétaire qu'après autorisation administrative.

L'érection d'une paroisse en section particulière de la commune de l'Hospitalet est accordée. Par contre, le conseil refuse à la commune de Creysse, le retour à la section unique.

Quelques villages de la commune de Marmillac, demandent leur annexion à la commune de Cazals.

M. Bénéchie propose le rejet de cette pétition.

M. Bergon propose d'adopter les vœux émis par les conseils d'arrondissement, sauf celui émanant du conseil d'arrondissement de Cahors, et tendant au prélèvement d'un nouveau centime par kilog. de tabac livré à l'administration. Ce centime serait destiné à assurer les planteurs contre les accidents de récolte.

M. Lachèze est d'avis d'adopter ce vœu du centime supplémentaire et il émet, à son tour, le vœu que les experts soient payés par l'Etat.

M. Béral combat cette nouvelle retenue. La proposition du rapporteur est adoptée avec adjonction du vœu de M. Lachèze ayant pour objet de ne pas prélever sur cette retenue le traitement des experts.

M. Bergon propose le classement des secours aux communes ci-après pour réparations urgentes aux édifices du culte : Lagardelle, 4,981 fr. 19 ; Sérignac, 5,476 fr. ; Castelfranc, 1,480 fr. ; Monteil-Bouqueval, 1,000 fr. ; Valroulé, 700 fr. Adopté.

M. Pradines propose d'adopter les vœux des Communes de St-Daunès et Cambayrac, qui demandent à planter du tabac.

Les commissions

Les commissions du conseil général sont constituées ainsi qu'il suit :

FINANCES : Cahors, MM. Cambres, Relhié, Ro-

— Monsieur, Sa Majesté connaît tous les gentilshommes de son royaume.

Le Breton eut un hochement d'épaules qui faisait bon marché de sa gentilhommerie.

— Enfin, pourquoi ce mariage ?

— Parce que toute dame du palais doit être pourvue d'un époux.

— Ainsi, c'est une dame du palais que l'on prétend me faire épouser, comme cela, la tête dans un sac... Eh bien ! j'en suis fâché pour elle : mais, si elle m'attend pour faire souche, jarnidieu ! elle est assurée de finir sans postérité !...

Il s'était levé de table et marchait par la salle à pas précipités :

— Que Louis XIV soit le maître de ses courtisans et de ses valets; qu'il impose sa loi à l'Europe; qu'il courbe même le monde entier au souffle de ses fantaisies, c'est une affaire entre lui et la servilité, la faiblesse, la sottise humaines. Mais qu'il dispose de mes sentiments qu'il gouverne ma volonté, qu'il opprime mon libre arbitre, c'est un droit qu'il ne tient de ni Dieu, ni de naissance, ni de la couronne... Il est tout-puissant, c'est possible. Mais je suis Breton, c'est certain. Or, les gars de mon pays ressemblent tous un peu à leur ancien duc Conan Tête-de-Fer...

— Jeune homme, jeune homme, prenez garde ! repartit le vieillard, qui riait sous cape : la Bastille est, de votre aveu, un séjour fort désagréable...

— C'est-à-dire qu'on m'y ramènera si je ne me plie pas au caprice royal ?... Le conjugo ou la prison... J'aime mieux la prison : si mon corps y étouffe, ma conscience y sera à l'aise...

— Sa Majesté peut faire plus...

ques, Talou; Figeac, Pauliac, De Lamage, Rozières; Gourdon, Lachèze, Murat, Faurie, Iscard.

TRAVAUX PUBLICS : Cahors, MM. Brugalières, Mayzen, Béral, Deloncle, Bessières; Figeac, Vival, Laparra, Vaissié; Gourdon, Calmeilles, Calmon, Cuniac, de Verninac.

VŒUX : Cahors, MM. Pradines, Bergon, Delpont; Figeac, Bénéchie, Duphénéux, Gourdon, Cocula, Iscard.

Au monument Gambetta

Sur l'initiative de M. Costes, maire de Cahors, les maires du département du Lot, présents à Paris à l'occasion du banquet du Conseil municipal, sont allés déposer une couronne au pied du monument élevé à Gambetta, sur la place du Carrousel.

M. le maire de Cahors a porté la parole au nom de tous, et en quelques mots chaleureux a dit le souvenir que nous gardions du grand mort et l'attachement des manifestants à la République.

Cette courte manifestation a été très touchante et très applaudie par la masse des spectateurs qu'elle avait attirée.

Université

M. Fabre, professeur de quatrième au lycée Janson de Sailly, est nommé censeur au lycée de Versailles.

— M. Delfour, censeur au lycée de Bayonne, est nommé censeur au lycée de Bayonne.

— M. Rouquet, proviseur de 1^{re} classe au lycée de Constantine, est nommé proviseur au lycée de Carcassonne.

— M. Barrietty, économiste au lycée de Digne, est appelé en la même qualité au lycée de La Roche-sur-Yon en remplacement de M. Baspeyras appelé à d'autres fonctions.

Nomination d'institutrice

Mlle James, institutrice privée à Labéraudie, commune de Pradines, est nommée maîtresse des travaux de couture à l'école primaire publique mixte de Flottes, commune de Pradines.

Les grandes manœuvres

La 33^e division dont fait partie le 7^e de ligne exécutera cette année des manœuvres de division du 4 au 18 septembre, comme nous l'avons déjà annoncé :

Voici le programme de ses manœuvres et le tableau des cantonnements en ce qui concerne le 7^e de ligne.

4 septembre, manœuvre de régiment, cantonnement, Cahors; 5 septembre, marche, cantonnement, Montpezat; 6 septembre, régiment contre régiment, cantonnement Molières; 7 septembre, repos, cantonnement, Molières; 8 septembre, régiment contre régiment, cantonnement, Lafrançaise; 9 septembre, brigade contre brigade, cantonnements, Réalville, Cayrac, Albias;

— Oui, je sais : elle peut m'envoyer à l'échafaud ou au gibet. Elle croit peut-être que j'en ai peur. Alors, elle se trompe étrangement : j'étais préparé hier, je le suis aujourd'hui, je le serai demain. Le roi veut-il prendre une dose de courage ? Eh bien ! qu'il vienne me voir mourir !

En parlant de la sorte, le fils de Porthos était beau. Nous ajouterons que la richesse de son habit, de ses dentelles et de ses rubans n'y était pour rien. Ni l'envolée de son panache. Non plus sa force musculaire et ses proportions athlétiques. Sa beauté était toute entière dans la noblesse de son front, de son regard et de son sourire. M. d'Alameda pensa :

— Il a dit cela comme il faut. C'est un mâle... La casaque de mousquetaire n'eût point juré sur ses épaules.

Puis, avec une fugitive expression de regret :

— Ce sera dommage, grand dommage. Mais il briserait Louis comme un fêtu de paille...

Il y eut un instant de silence. Ensuite, l'ancien évêque reprit :

— Là ! là ! tout beau mon jeune homme ! Nous ne sommes pas à Syracuse, et Louis le Grand n'a rien de Denys le Tyran... On ne vous violentera en aucune façon...

Notre héros redevint calme :

— Excusez-moi, fit-il, j'ai tort de m'emporter ainsi et d'oublier ce que je vous dois, ce que je dois aux bontés du roi... Mais je suis mal habile à déguiser ce que j'éprouve... Et puis, si vous saviez...

— Si vous saviez vous-même, interrompit l'ambassadeur, quelle aubaine vous est destinée... Une

10 septembre, brigade contre brigade, cantonnement, Montauban; 11 septembre, division contre ennemi figuré, Montauban; 12 septembre, repos, cantonnement, Montauban; 13 septembre, manœuvre de division isolée, cantonnement, Fronton; 14 septembre, division contre division, cantonnements indéterminés; 15 septembre, division contre division, cantonnement, Fronton; 16, dislocation et embarquement des réservistes, repos pour la portion active, cantonnement, Fronton; 17 septembre, marche de retour, cantonnement, Montauban; 18 septembre, marche de retour, cantonnement, Montpezat; 19 septembre, rentrée, cantonnement, Cahors.

Les réservistes seront donc embarqués le 16 et renvoyés probablement le 17 au soir.

Les séminaristes et la loi militaire

Les séminaristes ne seront pas astreints cette année au service militaire.

Car la classe 1888, qui a tiré au sort cet hiver bénéfice de toutes les dispositions de l'ancienne loi du 27 juillet 1872.

C'est seulement la classe 1889 qui sera soumise à l'incorporation totale prescrite par la loi du 15 juillet dernier.

On sait qu'elle ne sera appelée au tirage au sort qu'en janvier prochain.

Les officiers montés

La loi du 15 juillet relative à l'augmentation de l'artillerie de campagne, a rétabli, dès le temps de paix, le cheval que la loi de finances avait enlevé, six mois auparavant, aux officiers comptables.

Est-ce par inadvertance ? Est-ce intentionnellement ?

En tout cas, la loi est la loi.

Seulement, les officiers comptables de la cavalerie et du train demandent l'extension de cette mesure en leur faveur.

Il n'est que juste de les mettre sur le même pied que leurs camarades de l'artillerie.

Sous-officiers rengagés

D'après une note insérée au *Bulletin officiel*, sous la date du 3 juillet dernier, les sous-officiers rengagés comme simples soldats dans une autre arme que celle dans laquelle ils ont servi précédemment, ne deviendront susceptibles de participer aux avantages pécuniaires prévus par la loi du 18 mars 1869, qu'après avoir contracté un nouveau rengagement.

Cette note ne paraît ni équitable ni même juste, si l'on met en regard l'article 8 de la loi du 18 mars 1889.

En effet, cette loi accorde une part proportionnelle de la prime et la haute paye aux caporaux rengagés qui, ultérieurement, gagnent les galons de sous-officiers. Pourquoi priver de cet avantage des rengagés qui n'ont d'autre tort que d'avoir été déjà sous-officiers ?

Heureusement que la loi du 15 juillet est intervenue depuis pour trancher la question à un autre point de vue, c'est-à-dire en interdisant les rengagements des simples soldats pour les corps autres que ceux de l'armée coloniale.

Cependant il serait utile de savoir, dès maintenant, si l'ex-sous-officier se rengageant pour un corps de troupes coloniales, se verra appliquer les dispositions de la note précitée.

Il serait bon qu'une nouvelle décision intervint

créature adorable... La plus charmante comme la meilleure...

— Je désire ne pas la connaître; car, fût-elle douée de toutes les perfections humaines, j'aurais le regret de déclinier le bonheur de la posséder... Et vous allez me comprendre, vous qui êtes gentilhomme, et par conséquent pour qui toute foi jurée est sainte : je me suis engagé ailleurs...

— Vraiment ?...

On ne se donne pas deux fois. Je ne m'appartiens plus. Mon cœur et ma vie sont entre les mains d'une femme qui est, elle aussi, une créature adorable, et que sans offenser celle dont vous me parlez, j'ai tout lieu de croire, moi aussi, la meilleure et la plus charmante...

— Et si celle dont je vous parle vous apportait en dot plus qu'une âme sans tâche dans une enveloppe idéale ?... Si, à vous, pauvre inconnu, incertain de l'avenir, — et cependant accessible à de légitimes, à de hautes ambitions, — elle vous apportait la fortune, le crédit, la gloire; l'amitié du souverain, la place au premier rang, un poste élevé à la cour, un grade supérieur à l'armée ?...

Un éclair alluma la prunelle de Joël :

— Dieu m'est témoin, murmura-t-il, que j'ai rêvé bien souvent, sinon l'honneur de commander aux soldats de M. de Turenne, et de M. de Condé ou de M. de Luxembourg, du moins la joie de marcher dans leurs rangs et d'aller au milieu de la fumée des batailles chercher dans un carré ennemi mon brevet de capitaine ou mes éperons de chevalier !

(A suivre.)

pour faire connaître aux conseils d'administration ce qu'ils auront à faire le cas échéant.

Nous soumettons la question à la Direction de l'infanterie dans l'espérance qu'elle voudra bien s'occuper de la question pour fixer les futurs rengagés sur l'étendue de leurs droits.

Société de Médecine Vétérinaire du Lot

Dans la séance qui a été tenue par la Société de Médecine Vétérinaire du Lot, le 20 août, à Gramat — réunion d'été, — sous la présidence de M. Laur, vétérinaire départemental, il a été résolu, sur l'invitation du comité d'initiative, d'envoyer un délégué prendre part aux travaux de la session du grand conseil des Vétérinaires de France.

La société, par la voie du scrutin secret a désigné M. Laur, vétérinaire à Cahors, comme son délégué et M. Pèchayrand, vétérinaire à Souillac, sous-délégué.

La réunion du grand conseil doit avoir lieu à Paris, Hôtel des sociétés savantes, 28, rue Serpente, près le Boulevard St-Germain.

Elle sera suivie du congrès international vétérinaire, tenu Boulevard St Germain, 178, dans les salles de la société de géographie.

L'inauguration de la statue de M. Henri Bouley, à Alfort, couronnera les travaux de cette session.

Le Président de la Société, Chevalier du Mérite agricole,

LAUR.

Une affaire scandaleuse

Nous lisons dans le Réveil :

« A propos de l'affaire scandaleuse que nous avons signalée dans notre dernier numéro, on nous annonce qu'une enquête a été ouverte et se poursuit activement. Notre indignation a été partagée par toute la population cadurcienne et des noms... propres! ont même été prononcés. Il est inutile de les répéter ici; le Parquet a fait preuve en cette circonstance d'un empressement et d'une impartialité louables; nous ne voulons pas entraver son action et nous ne reviendrons sur cette affaire que, lorsqu'après une instruction normale, elle aura son dénouement devant le Tribunal correctionnel. »

Rassemblement et rixe

Hier soir mercredi, vers les 8 heures 3/4, un rassemblement de plus de 200 personnes avait lieu devant l'établissement ou buvette appelé *Malassis*, rue Fénélon.

Avec la rapidité d'un reporter convaincu de la hauteur de sa mission, nous volâmes aux renseignements, et voici ce que nous avons appris :

Le sieur Sch..., conducteur d'omnibus, avait choisi cet endroit pour vider un verre et une querelle avec sa femme.

Un collègue de l'irascible époux, le sieur C..., attablé à côté, trouva que les procédés manquaient de délicatesse et que le lieu n'était pas bien choisi. Pour être conducteur, on doit être homme de bonne conduite, et l'habitude de battre les chevaux ne doit pas atrophier le sentiment au point de laisser battre une femme à sa proximité, surtout par un collègue, sans faire remarquer qu'il est plus convenable d'aller chez soi se livrer à ces petites distractions de famille. C'est ce que fit remarquer C... tout tranquillement.

Mal lui en prit, car la colère de Sch... se tourna vers ce censeur peu sévère, mais juste, et des menaces on en vint rapidement aux voies de fait.

Disons en terminant que le doigt de Dieu a voulu que les cinq du sieur C..., le palefrenier sentimental, soient allés se loger dans l'œil du querelleur, de sorte que c'est le batteur de femme qui a été battu, sans compter une bonne contravention dressée par la police, qui avait paru sur la fin de l'affaire.

Acte de probité

Hier mercredi, vers les deux heures, sur les allées Fénélon, M. Castéla, employé des chemins de fer de l'Etat, a trouvé un troussseau de petites clés, qu'il a portées au bureau de police où la personne qui les a perdues peut aller les réclamer.

Le vol de la rue de la Préfecture

La dame veuve Course, dite Carmarante, débitante rue de la Préfecture, a été, mardi, dans la journée, victime d'un vol d'une somme de 300 fr.

L'auteur présumé du vol est un nommé R... repris de justice, que la veuve Course employait quelquefois.

Une enquête est ouverte. Le vol a été accompli vers deux heures de l'après-midi.

La somme volée, composée de 5 pièces d'or de 10 fr., 3 pièces de 20 fr., 5 pièces de 5 fr. argent, et le reste en monnaie de 1 fr. et 2 fr. était nouée dans un mouchoir, et placée dans une armoire-toilette, non fermée à clef.

R... qui a pris la fuite et qu'on n'a pu retrouver depuis, sortait de prison depuis quelques jours à peine.

Contravention

Contravention a été relevée contre le nommé Paul D., boucher, avenue de la Gare, dont le chien a mordu grièvement le nommé Frédéric Grammont.

La foire du 17

La foire, était, en raison des travaux des champs, peu importante. Les cours pratiqués sur les bestiaux, pour les quelques affaires traitées, sont ceux des derniers marchés.

Il a été amené 265 hectol. de blé, vendu 19,25 l'hectol., prix moyen; on cotait le maïs 12 25 l'hectol., l'avoine 10 fr. les 50 kil., les pommes de terre, 3 fr. 70 les 80 litres.

Les œufs valaient de 60 à 65 centimes la douzaine. Les volailles étaient en baisse.

Véloce-club Cadurcien

Le Véloce-Club cadurcien informe les membres faisant partie de la société et tous les vélocipédistes du Lot, que le championnat pour 1889-1890, sur route, sera couru le dimanche 1^{er} septembre.

Départ de l'octroi du Port, route de Larroque, à 7 h. du matin.

Distance à parcourir, 50 kilomètres. Le premier arrivé au poteau sera déclaré champion de fond du département du Lot, et aura droit à une médaille avec diplôme. Tous les coureurs ayant accompli le trajet en 2 h. 20 auront droit à un diplôme de champion de fond.

Accident mortel dans la tour Eiffel

Sous ce titre, nous lisons dans l'Estafette les détails suivants sur l'accident qui aurait entraîné la mort, à Paris, de M. Paul Bert, directeur du café de l'Europe, à Montauban, autrefois directeur du café de la Comédie, à Cahors.

« Un grave accident est arrivé dimanche à l'Exposition.

« Un négociant de Montauban, M. Paul Bert, de séjour à Paris, se trouvait avec sa femme et plusieurs de ses amis sur la première plate-forme de la tour Eiffel, quand tout à coup il reçut sur la tête un globe à gaz qui tombait de la 2^e plate-forme; le choc fut si douloureux que M. Bert perdit connaissance. Les personnes qui l'accompagnaient le transportèrent dans un établissement où les soins les plus pressés lui furent prodigués; de là il fut transporté à l'hôtel où il demeure, rue Meslay; mais le malheureux mourut quelques heures après.

« Ce triste événement a péniblement impressionné les personnes qui se trouvaient dans la tour au moment où il s'est produit.

« Une enquête est ouverte afin d'établir les responsabilités. »

Avis aux pères de familles

Au moment où les contrôleurs des contributions directes et les répartiteurs communaux vont faire la répartition des contingents, nous croyons devoir inviter les pères et mères de 7 enfants, ou davantage à réclamer leurs exemptions de la contribution personnelle et mobilière, aux termes du paragraphe additionnel de l'article 3 de la loi des finances.

Ce paragraphe est ainsi conçu : « Les père et mère de 7 enfants vivants légitimes ou reconnus, ne seront pas inscrits au rôle de la contribution personnelle et mobilière » Voyez *Journal officiel* du 16 juillet 1889. Chambre des députés, page 2034; Sénat, page 1042.

Les contribuables qui ne réclameraient pas avant la répartition des contingents communaux, s'exposeraient à payer comme d'habitude en 1890 des contributions indûment imposées, et à en poursuivre la restitution après jugement obtenu du Conseil de préfecture.

Un krach à Rodez

Le Tribunal de commerce de Rodez vient de prononcer la liquidation de la banque Maurice Gascheau, qui, d'ailleurs, était imminente depuis lundi dernier. Le passif de cette maison s'élève à plus de 900,000 francs, d'après le bilan déposé.

Ce nouveau krach, le troisième depuis trois ans qui frappe notre malheureuse ville, atteint particulièrement le commerce local déjà trop souvent éprouvé.

Variétés

TRA DIVONA

Avec la dévorante activité qui distingue les cités en général, et celle de Luctérius, de Jean XXII et de Gambetta en particulier, on ne sort d'une série de préoccupations que pour entrer dans une autre. Ce n'est pas qu'elles aient beaucoup d'imprévu, car toutes au contraire ont une périodicité à peu près mathématique. Mais cette périodicité n'en exclut ni l'attrait, ni le charme, tant il est vrai que l'habitude est une seconde nature.

Après les distributions des prix qui ferment les écoles, nous entrons dans la série des fêtes votives qui ouvrent les réjouissances publiques.

De temps immémorial, cela commençait par la fête du Pont-Neuf, le 3 août. Cette tradition est maintenant rompue et ce quartier, ne dansant plus faute de danseurs, sans doute, a passé la main au quartier St-Laurent, dont le patron fut, on le sait, un modèle de résignation, puisque, condamné à être brûlé, et se jugeant suffisamment cuit d'un côté, il pria ses bourreaux de le retourner sur le gril. Ce sont là des procédés qui ne sont plus de notre âge, et nous ferions un sérieux pari qu'on trouverait difficilement de nos jours et des hommes assez monstres pour brûler de force un religieux et un religieux aussi gracieux pendant sa torture.

C'est la jeunesse du bas-quartier des Badernes qui a fêté, sur l'emplacement du foiral des moutons, ce si accommodant martyr — par des ébats pleins d'entrain et de gaieté.

Le faubourg Cabessut a suivi, entraînant jeudi, dans les sentiers qui environnent la place de la Croix, une foule de promeneurs citadins, remplis de douces ivresses et allant ensemble par les sentiers fleuris respirer les parfums de la plaine — sur la nature desquels il n'est pas tous les jours agréable de s'étendre.

Dimanche, le quartier St-Urcisse a fêté St-Roch. Dès la veille, sur la place habituelle, se dressait, enguirlandé et majestueux, l'arc-de-triomphe où le plus ferré en littérature du quartier, résume dans un charmant laconisme les aspirations politiques et religieuses de ses camarades : *Honneur à St-Roch! Vive la République!*

Nous rappelons enfin aux rares lecteurs qui l'ignoraient, que le 16 août, jour de St-Roch, il est d'usage de faire bénir les bêtes.

Nous n'avons pas manqué, pour notre compte, de nous faire octroyer une large bénédiction à laquelle nous prétendons avoir autant de droit que quiconque, et dont on nous a parfaitement jugé digne, d'ailleurs, comme animal à plume.

DAUBILE.

Les orages

Par suite de l'orage qui sévit depuis avant-hier, les lignes télégraphiques sont fortement endommagées.

Paris n'a plus actuellement des communications directes avec : Vienne, Gênes, Madrid, Avesnes, Saint-Lô, Lisieux, Louviers, Fécamp, les Sables-d'Olonne, Blois, Brive, Tulle, Toulouse, Agen, Carcassonne, Pau, Bayonne, Nîmes, Montauban, Le Puy, Béziers, Cette, Rodez, Albi et Saint-Nazaire.

Le public ne devra pas s'étonner des retards qu'entraînera inévitablement cette situation dans la transmission des télégrammes.

Dernières nouvelles

Le général Boulanger à Paris

On lit dans le XIX^e Siècle :

Un bruit étrange, qui doit avoir sa source à Portland-place, circule en ce moment dans la colonie française de Londres.

D'après ce bruit, le général Boulanger aurait fini par se rendre aux arguments de MM. Laguerre et Déroulède, après avoir longuement réfléchi, et serait aujourd'hui décidé à rentrer en France et à se constituer prisonnier, mais

seulement quatre ou cinq jours avant l'ouverture du scrutin des élections législatives.

On fait remarquer que, de cette façon, le général Boulanger redeviendrait éligible le jour même où il se constituerait prisonnier, toute la procédure de la haute cour étant détruite *ipso facto*, tout étant à refaire.

Ses amis viendraient le chercher en corps à Londres et le ramèneraient en France au milieu d'une imposante manifestation. Le cortège serait déjà réglé et le bateau qui doit faire le trajet de Douvres à Calais retenu à l'avance.

MM. Rochefort et Dillon resteraient à Londres.

Voilà ce qui se dit. Je vous donne cette nouvelle pour ce qu'elle vaut, convaincu, pour ma part, qu'il n'y a là-dessous qu'un moyen électoral destiné à réchauffer le zèle des partisans.

Le boulangisme dans l'armée

M. de Freycinet, ministre de la guerre, a fait connaître le résultat de son enquête au sujet des militaires dont des lettres ont été saisies et comprises dans les dossiers de la Haute-Cour.

En ce qui concerne l'armée active qui compte 26,000 officiers, le nombre de ceux qui se sont laissés aller à des démarches d'un caractère politique est de 59.

2 sont mis à la retraite, 9 sont mis en non activité par retrait d'emploi, 6 sont déplacés; les autres sont l'objet de mesures diverses.

Dans l'armée territoriale, 22 officiers qui se sont également compromis sont privés de leur emploi, à titre temporaire ou définitif.

D'autre part, 20 sous-officiers de l'armée active ou de la réserve sont cassés, déplacés ou punis de prison.

Huit gendarmes ou gardes républicains sont traduits devant un conseil de discipline pour être réformés.

Enfin, un employé civil est révoqué.

Massaouah, 20 aoûtsoir.

Le bruit court que le ras Alloulah s'avance avec 40,000 hommes vers la ville d'Asmarah pour l'attaquer. Les Italiens n'ont que 3,500 hommes à lui opposer. La chaleur est excessive. Il y a beaucoup de malades dans la garnison d'Asmarah. La situation des Italiens est des plus critiques.

La foudre à la tour Eiffel

Mardi soir, pendant l'orage qui a passé sur Paris, la foudre a éclaté sur la tour Eiffel. Le tonnerre a provoqué comme un bruit de ferraille et de vitres cassées. Les clartés qu'il a fait briller s'entre-mêlaient aux illuminations de la tour et produisaient le même effet que les fontaines lumineuses. La tour n'a pas souffert de cette visite.

UNE MONSTRUEUSE AFFAIRE

On lit dans le *Nouveliste* :

Sur la plainte de Mlle D..., âgée de seize ans, actuellement en villégiature à Arcachon et domiciliée à Bordeaux, rue Maubourguet, n° 1 le sieur D..., son père, a été arrêté hier, à Arcachon, et conduit à Bordeaux devant M. le procureur de la République, sous l'inculpation d'attentat à la pudeur avec violence sur sa propre fille.

L'affaire est instruite par M. Petit.

D... nie les charges produites contre lui et que nous ne connaissons pas encore exactement.

D... a été écroué au fort du Ha.

On lit dans le *Petit Journal* :

M. Deffarge, âgé de cinquante ans, ancien notaire à Bordeaux, et qui habite actuellement à Arcachon, a été arrêté hier pour attentat sur sa propre fille.

BOURSE. — Cours du 21 Août 1889.

3 0/0.....	85 67
3 0/0 amortissable (nouveau).....	89 30
4 1/2 0/0 1883.....	104 25
Actions Orléans.....	1,367 75
Actions Lyon.....	1,340 00
Action Panama.....	43 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	409 00
Obligations Lombardes.....	307 00
Obligations Saragosse.....	364 00
Emprunt Russe 4 0/0 1889.....	92 20

BULLETIN FINANCIER

Du 19 août 1889.

Le marché a toujours la même allure et si nos rentes subissent aujourd'hui un temps d'arrêt la hausse se développe sur le reste des valeurs de la cote. Ce qui est surtout remarquable en ce moment de vacances, c'est la fermeté du comptant en particulier sur nos rentes. C'est à n'en pas douter le 3 0/0 qui est la valeur favorite de l'épargne, nos obligations sont plus calmes. Le 3 0/0 est à 85,67 1/2, le 4 1/2 à 104,25 — comme nous le disons plus haut ce sont les valeurs, qui ont aujourd'hui les honneurs de la cote. Le Crédit foncier est à 1285. La Banque de Paris à 457,50. Le Crédit Lyonnais à 690 et la Banque d'Escompte à 515.

Les fonds étrangers sont très bien tenus et réalisent presque tous un progrès marqué sur hier; l'Italien même est en légère avance à 92,82 1/2. L'Extérieure tant 73 95.16 Le Hongrois 85^e. Les Valeurs ottomanes sont toujours en faveur. Le 4 % Turc est à 16.50 et la Banque ottomane à 556.25.

Le Suez se tient ferme à 2288.75. Au comptant les obligations des chemins de fer de Santa-Fé sont demandées à 400 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Trains de plaisir

A l'occasion de l'Exposition universelle de 1889, un train de plaisir sera mis à la disposition des populations du département du Lot...

Ce train partira d'Agen, le Lundi 26 août à 6 h. 15 soir.

Il desservira les stations comprises entre : Agen, Villeneuve-sur-Lot, Lalbenque, Cahors, Cazouls, Creysse-Mouleydier, la Rivière-de-Mansac, la Ressègue, Mussidan, Soubie, Ribérac, Périgueux, la Coquille, Marmande et Cours-de-Pile.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le vendredi 6 septembre, à 1 h. 30 soir.

Prix des places aller et retour :

D'Agen, Villeneuve-sur-Lot, Lalbenque, Cahors, Sauveterre, Marmande, Cours-de-Pile, et des stations intermédiaires à Paris : 2^e classe 45 fr., 3^e classe 32 fr.

De Villefranche-de-Belvès, Creysse-Mouleydier, la Rivière-de-Mansac, la Ressègue, Mussidan, Soubie, Ribérac, Périgueux, la Coquille, et des stations intermédiaires à Paris : 2^e classe 36 fr., 3^e classe 25 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer, pour ce train, que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 25 août, à 6 heures du soir.

Courses de chevaux et foire à Périgeux les 1, 2, 3 et 4 Septembre 1889.

A cette occasion la Compagnie d'Orléans rendra valables jusqu'au 4 septembre inclus les coupons retour qui auront été délivrés pour Périgeux les 31 Août, 1, 2 et 3 Septembre aux conditions de son tarif spécial A N° 9.

AOÛT - SEPTEMBRE 1889

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Tarif spécial A n° 34 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Bearn.

Et du 1^{er} mai au 31 octobre pour Alet,

Argelès-Vieuxac, Ax, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Capvern, Couiza-Montazels, Hendaye, Laruns-Eaux-Bonnes, Oloron, Sainte-Marie, Pierrefitte-Nestales, St-Girons, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

Les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Table with 2 columns: Description (e.g., Pour une famille de 3 personnes) and Percentage (e.g., 25 %).

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des Billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du Billet de Famille.

AOÛT-SEPTEMBRE 1889

Excursions aux stations balnéaires des Pyrénées.

Tarif spécial A n° 41 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général, d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans pour :

Alet, Arcachon, Argelès-Vieuxac, Ax, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Biarritz, Capvern, Couiza-Montazels, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Laruns-Eaux-Bonnes, Oloron-Sainte-Marie, Pierrefitte-Nestales, Pau, Saint-Girons, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Bearn, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kilomètres au moins de la station balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations, pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

SAISON THERMALE DE 1889

Pendant la Saison thermale, du 15 juin au 30 septembre, la Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau : 1° pour la station de Laqueuille desservant les stations thermales du Mont-Dore et de La Bourboule ; 2° pour la station de Royat, des billets d'aller et retour réduits de 25 % sur les prix calculés au Tarif général par l'itinéraire effectivement suivi.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins desdites stations, donne droit au porteur à un arrêt en cours de route, à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 % du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité du billet.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent aux dites places.

Du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et vice-versa, billets d'aller et retour réduits de 25 %, valables pendant 3 jours.

Billets d'aller et retour de toutes classes à prix réduits pour LOURDES

La Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau des billets d'aller et retour à destination de LOURDES, à prix réduits et avec durée de validité variant suivant la longueur du parcours.

La réduction et la durée de validité sont celles ci-après :

Table with 2 columns: Distance (e.g., De 151 à 200 k.) and Reduction (e.g., réduction de 25 0/0).

Ces billets sont délivrés pour l'itinéraire le plus court. Toutefois, les voyageurs peuvent, à leur gré, choisir, soit pour l'aller, soit pour le retour, un autre itinéraire abrégant la durée du voyage. Dans ce cas, les prix des billets sont établis d'après les parcours choisis, lesquels sont mentionnés sur les billets d'aller et retour.

Les billets délivrés au départ d'une station située à 400 kilomètres au moins de Lourdes, donnent droit à un arrêt, à un point quelconque du parcours, à l'aller et au retour.

Les billets doivent être demandés quatre jours à l'avance.

A l'occasion de l'Exposition Universelle de 1889, la Compagnie d'Orléans délivrera, pendant la période du 1^{er} mai au 31 octobre, aux exposants, sur justification de leur qualité, des cartes d'abonnement trimestrielles pour Paris, comportant une réduction de 40 % sur les prix prévus par son tarif spécial A n° 3.

Toutefois, cette réduction ne portera que sur les cartes délivrées pour des parcours excédant 50 kilomètres.

Pendant la durée de l'Exposition Universelle, la Compagnie d'Orléans délivrera, à toute personne qui en fera la demande, des Cartes d'abonnement trimestrielles pour Paris, comportant une réduction de 40 % sur les prix prévus par son Tarif spécial A n° 3 pour les Cartes d'abonnement de cette durée.

Toutefois, cette réduction ne portera que sur les Cartes délivrées pour des parcours excédant 50 kilomètres.

MARCHE OFFICIELLE DES TRAINS

Table with 4 columns: Station (e.g., De Cazouls à Saint-Denis), Time (Matin, Soir), and other details.

La cause de bien des maux.

Saint-Maurice-sur-Moselle (Vosges), le 28 mars 1889. — Depuis longtemps je souffrais d'une violente constipation; chaque jour, après mes repas, j'avais des étouffements et des étourdissements. Depuis que je fais usage de vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, tous ces maux ont disparu.

(Sig. lég.) M^{me} TOUSSAINT.

Chemin de fer d'Orléans

Large table with multiple columns showing train schedules between various stations like Cahors, Libos, Montauban, Capdenac, etc.

MODES DE PARIS

M^{me} DE VERNANT a l'honneur de prévenir les Dames de Cahors qu'après avoir travaillé dans une des premières Maisons de Paris, elle vient s'établir dans la localité et tient à la disposition de ces Dames un assortiment de Chapeaux dans tous les genres à des prix très-modérés, ainsi que des Fleurs, Plumes et Manchons.

3, rue de la Mairie, maison Capmas tapissier.

Magnifique PROPRIÉTÉ

de 1,100 Hectares en excellent état, située en pays étranger et ami A VENDRE Conditions exceptionnellement avantageuses

S'adresser à M. ALEX. V., rue de Pas, Lille.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET COMPRENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

ou en 125 liv. à 45 cent.

avec cartes colorées

AVEC 125 CARTES COLORIÉES

La 1^{re} liv. à 45 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

pour un exemplaire gratuit à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb., pour recevoir la 1^{re} liv.

15 CENTIMES

175 CENTIMES

15 CENTIMES

175 CENTIMES

15 CENTIMES

175 CENTIMES

15 CENTIMES

175 CENTIMES

15 CENTIMES

175 CENTIMES

15 CENTIMES

Entreprise de Greffage

Greffage d'Automne de la Vigne. — Ce système de plus en plus pratiqué dans la région Méridionale est possible et très avantageux dans nos contrées, dans les sols de côteaux perméables, ou en plaines bien égouttées. — Il doit se faire au plus tôt du 25 août, et du 20 au 25 septembre au plus tard. (Voir Progrès Agricole, N° du 18 août 1889).

Prière de s'adresser pour commandes et renseignements plus détaillés à M. ALAZARD, horticulteur, (Chevalier du Mérite Agricole), à Montauban.

Pépinière de Vignes Américaines et Franco-Américaines située à Cahors, rue de l'Abattoir. Visible tous les jours. Entrée libre.

Advertisement for 'LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES' and 'MÉDAILLE D'OR' by FOURGEAUD & LACOSTE. Includes a large illustration of a bottle and various medals.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références